



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 mars 2018 à 20 heures
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13

Absence : 1

Procuration : 1

Date de convocation : 20/03/2018

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MME Delphine WININGER-WOEHL, MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Adjoints,
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Stella STOECKEL, Nathalie VERRIER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Dominique RICHARD, Pascal WIEDEMANN
Absent excusé : M. Thierry LUPFER donne pouvoir à M. Pascal WIEDEMANN

Assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité
4. Prorogation de la ligne de trésorerie
5. Présentation pour approbation du Budget 2018
6. Vote des taux des impôts locaux
7. Consultation au vu de la création obligatoire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
8. Désignation d'un adjoint pour signer l'acte de vente de la propriété LIDY
9. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Actualité

- **Rencontre de MM. les Maires pour l'avenir de nos écoles (RPI) le 28 février 2018**

Une réunion à la demande de M. Patrick CLORY, Maire de Fulleren concernant l'avenir de nos écoles a eu lieu à la mairie de Manspach en date du 28 février 2018, en présence de M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, M. Jean-Luc LAMERE, Maire d'Altenach, M. Jean-Paul MURER, Maire de Saint-Ulrich, M. Jean-Jacques MATHIEU, Maire de Strueth, M. Joseph WININGER, Maire de Mertzen et M. Patrick CLORY.

Une présentation des écoles et une visite des différentes structures ont été effectuées.

- **Réunion préalable aux travaux d'enfouissement des réseaux secs 3^{ème} tranche**

Une réunion à la demande de M. Alain SPECHT du Syndicat d'Electricité, afin de faire un point sur les travaux d'enfouissement des réseaux secs 3^{ème} tranche (rues Eglise 2^{ème} partie, Moulin, Chapelle et Viaduc), a eu lieu à la mairie de Manspach en date du 7 mars 2018, en présence de M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach, MM Jean-Louis STANTINA, et Jerry MONNOT, Adjoints, Mme Agnès KLAKOSZ et M. Jean-Marc GRIENENBERGER de la Direction des routes du Département, M. Alain SPECHT du Syndicat d'Electricité, M. Christophe ROBERT de ENEDIS et M. David LEBEL LMS Ingénierie, maître d'œuvre.

Suite aux travaux de revêtement effectués par le Département sans en informer la Commune, le problème de l'enfouissement des réseaux secs se posait étant donné qu'une ouverture du revêtement est interdite pendant un délai de 3 ans.

M. David LEBEL de la Société LMS Ingénierie, maître d'œuvre a assuré qu'il fera le nécessaire afin de regrouper les branchements et créer un réseau parallèle économe en fonçage. Ce dernier prendra également contact avec Rosace pour faire un point concernant la fibre.

ENEDIS est maître d'ouvrage et préfinance. La commune de Manspach reverse 60% du HT au Syndicat d'Electricité. L'appel d'offre se fera courant du mois de juin. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2018 et la fin des travaux en mars 2019 (prévisions).

Pour l'instant les montants estimatifs sont :

Réseau basse tension : 313 700,-€ Part communale : 190.000,- €

Réseau Télécom : 126.000,- € à la charge de la commune

- **Réunion avec ENEDIS le 14 mars 2018 pour modification de compteur à l'école**

Une modification de l'installation électrique est prévue à l'école, afin de réduire le nombre de forfaits et l'installation de comptage sera déplacée à l'extérieur.

- **Système d'envoi en masse de SMS**

Délibération : 9/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu à la mairie de Bréchaumont, concernant la mise en place d'un système d'envoi en masse de SMS.

Ce système est d'ailleurs pertinent dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde mais également pour transmettre rapidement aux administrés tous types d'informations utiles (travaux en cours sur la

commune, fermeture de routes, différentes opérations, inscription sur liste électorale, vœux du Maire, fermeture de la mairie etc).

Son coût étant également très intéressant étant donné qu'un SMS ne coûte que 0.055 €, soit 55 € les 1.000 SMS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de ce système d'envoi en masse de SMS.

- **Opération Haut-Rhin propre les 6,7 et 8 avril 2018**

Cette année, l'opération Haut-Rhin propre organisée par le Conseil Départemental aura lieu le week-end du 6,7 et 8 avril 2018.

Le Conseil municipal décide de se mobiliser le 7 avril à partir de 9 heures.

- **Réforme de la taxe d'habitation**

M. le Maire fait part d'un courrier de Mme Catherine TROENDLE, Sénatrice du Haut-Rhin. Il s'agit de la transmission de données statistiques des simulations par commune des effets de la réforme de la TH, à l'horizon 2020.

Ces statistiques permettent de connaître le nombre de foyers actuellement assujettis à la TH et le nombre de nouveaux foyers exonérés en 2020.

Pour Manspach, sur 239 foyers, 26 étaient déjà exonérés ou avaient une TH nulle.

En 2020, il y aura 156 nouveaux foyers exonérés et le montant du dégrèvement s'élèvera à 86.143 €.

Environ 60 foyers ne seront pas exonérés.

- **Urbanisme**

Déclaration préalable accordée

SCI EUROPE (M. Mathieu CANOVA – anciennement M. METZ), division foncière, 6 rue du Viaduc.

Déclaration d'intention d'aliéner (Droit de préemption urbain) :

Vente par les conjoints LEBUS, d'une maison d'habitation sise 15 rue des vergers, au profit de M. Jacky LINGELSER, demeurant à TAGOLSHEIM et de M. et Mme André SCHWOB, demeurant à BRECHAUMONT, au prix de 66.000,- Euros.

Délibération : 16/2018

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 13/2018

Objet : Demande d'achat de terrain(s) communal (aux) en zone Ua par des particuliers

Madame Marion BRAND et Monsieur Lucas SCHOENIG étant intéressés par l'acquisition d'un ou deux terrains communaux constructibles, l'un situé section 3 parcelle 175 d'une superficie de 8.75 ares, l'autre situé section 3 parcelles 20 et 178 d'une superficie de 8,91 ares (rue des Vergers),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe à la vente de ces terrains, aux conditions suivantes :
 - 120,- € le m² en cas d'achat d'un seul terrain,
 - 100,- € le m² en cas d'achat des deux terrains,
 - la viabilisation sera effectuée par la commune, hormis la taxe de raccordement qui relève de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité sauf une abstention de M. Jean-Louis STANTINA, donne accord de principe à M. le Maire pour engager la démarche sur cette base.

4. Prorogation de la ligne de trésorerie

M. le Maire explique qu'afin d'être en mesure de lisser les variations de disponibilité de trésorerie, le Conseil municipal fait chaque année le choix d'installation d'une ligne de trésorerie.

Délibération : 10/2018

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, à savoir la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la Caisse d'Epargne d'Alsace,

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,25 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission : commission d'engagement de 150 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Délibération : 11/2018

Mise en place d'une ligne de trésorerie

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers, à savoir la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Alsace Vosges, la Caisse d'Epargne d'Alsace,

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Alsace Vosges, dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,75 point

Païement des intérêts : trimestriel (échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement en exact/365, sur la base du taux de référence, et en fonction de l'utilisation).

Commission : 0.20% avec un minimum de 100 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

5. Présentation pour approbation du budget 2018

M. le Maire rappelle les orientations budgétaires validées le 27 février 2018.

- Réalisation des carports à la maison dîmière
- Enfouissement des lignes – 3ème tranche rues Eglise (2ème partie), Chapelle, Moulin, et Viaduc
- Poursuite de l'équipement de l'éclairage public en « Leds »
- Trottoirs de la rue du viaduc
- Changement des volets à la maison dîmière
- Achat de la maison appartenant à Mme Danièle LIDY, 1 rue de l'Eglise
- Adhaur: Aménagement sécuritaire

M. le Maire présente le projet de **Budget primitif 2018** chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

| | |
|---|--------------|
| 011-Charges à caractère général..... | 141 400,00 € |
| 012-Charges de personnel..... | 64 680,00 € |
| 014-Atténuation de produit FNGIR..... | 22 550,00 € |
| 023-Virement à la section d'investissement..... | 73 994,30 € |
| 065-Autres charges de gestion courante..... | 75 335,00 € |
| 066-Charges financières..... | 36 250,00 € |

TOTAL: 414 209,30 €

RECETTES

| | |
|--|--------------|
| 002- Excédent antérieur reporté..... | 25 969,30 € |
| 013- Atténuation de charges..... | 590,00 € |
| 70- Produit des services..... | 48 300,00 € |
| 73- Impôts et taxes..... | 182 209,00 € |
| 74- Dotations et participations..... | 91 661,00 € |
| 75- Autres produits de gestion courante..... | 65 180,00 € |
| 77- Produits exceptionnels..... | 300,00 € |

TOTAL: 414 209,30 €

✓ Pièce jointe au procès-verbal : Subventions versées

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

| | |
|---|--------------|
| Restes à réaliser : | 39 700,00 € |
| 001-Solde d'exécution d'investissement reporté..... | 92 029,56 € |
| 16-Remboursement d'emprunts..... | 56 430,00 € |
| 21-Immobilisations corporelles..... | 394 130,00 € |

TOTAL: 582 289,56 €

RECETTES

| | |
|---|--------------|
| Restes à réaliser : | 64 200,00 € |
| 021-Virement de la section de fonctionnement..... | 73 994,30 € |
| 10-Dotations..... | 69 275,14 € |
| 13-Subventions d'investissement..... | 59 894,00 € |
| 16- Emprunts et dettes assimilées..... | 137 326,12 € |
| 21- Immobilisations corporelles..... | 177 600,00 € |

TOTAL: 582 289,56 €

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2018 qui s'équilibre comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|--|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 414 209,30 € | 414 209,30 € |
| Investissement (avec restes à réaliser) | 582 289,56 € | 582 289,56 € |

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

6. Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 12/2018

M. le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2018 et des taux actuels d'imposition.

| Noms | Bases prévisionnelles 2018 | Taux actuels | Produits |
|------------------------|----------------------------|--------------|----------|
| Taxe d'Habitation | 677 100 | 14.39 | 97 435 |
| Taxe foncière bâti | 445 900 | 9.00 | 40 131 |
| Taxe foncière non bâti | 20 200 | 47.93 | 9 682 |
| CFE | | | |

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Manspach doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité sauf une abstention de M. Jean-Louis Stantina, la proposition de maintien des taux.

7. Consultation au vu de la création obligatoire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Délibération : 14/2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes Sud Alsace Largue est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) qui rend obligatoire la création de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Il a été demandé à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue de consulter ses communes membres afin de collecter leurs propositions et établir une liste de noms.

Pour la Commune de Manspach, se sont proposés :

- M. Daniel DIETMANN, en tant que titulaire
- M. Pascal WIEDEMANN, en tant que suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de proposer à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, M. Daniel DIETMANN, titulaire et M. Pascal WIEDEMANN, suppléant.

8. Désignation d'un adjoint pour signer l'acte de vente de la propriété LIDY

Délibération : 15/2018

Objet : Acte de vente de la propriété LIDY, 1 rue de l'Eglise au profit de la Commune

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2017 concernant l'achat de la propriété de Mme Danielle LIDY, 1 rue de l'Eglise parcelles 86 et 87 Section 01 et la décision d'acquérir lesdites parcelles pour un montant de 18.720,- €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de nommer M. Jerry MONNOT, 1^{er} adjoint, signataire dudit acte de vente en tant que représentant de la Commune.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

| Article (1) | Subventions (2) | Objet (3) | Nom de l'organisme | Nature juridique de l'organisme | Montant de la subvention |
|-----------------------|--------------------|--------------|---|------------------------------------|-----------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| 65541 | | | ADAUHR | | 250,00 |
| 65541 | | | Commune de Valdieu-Lutran | | 1 100,00 |
| 65541 | | | EPAGE Lague | | 1 215,00 |
| 65541 | | | SIGFRA | | 2 400,00 |
| 65541 | | | SIS ALTENACH MANSPACH | | 36 002,00 |
| 65541 | | | SYNDICAT MAISON FORESTIERE | | 120,00 |
| 6574 | | | ACCORD 68 | | 161,82 |
| 6574 | | | AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | | 80,00 |
| 6574 | | | AMICALE DONNEURS DE SANG | | 80,00 |
| 6574 | | | ASSOCIATION AMIS DE L HOPITAL DANNEMARIE | | 80,00 |
| 6574 | | | ASSOCIATION CHORALE SAINTE CECILE | | 80,00 |
| 6574 | | | ASSOCIATION DELTA REVIE | | 100,00 |
| 6574 | | | ASSOCIATION SUD ALSACE MODELISME | | 80,00 |
| 6574 | | | ASSOCIATION TREMA | | 370,00 |
| 6574 | | | ASSOCIATION TREMPLIN | | 80,00 |
| 6574 | | | Banque alimentaire | | 80,00 |
| 6574 | | | CONSEIL DE FABRIQUE DE L EGLISE | | 80,00 |
| 6574 | | | CROIX ROUGE ALTKIRCH | | 80,00 |
| 6574 | | | FONDATION DU PATRIMOINE | | 80,00 |
| 6574 | | | INTERLUDE | | 230,00 |
| 6574 | | | Musique Municipale Ballersdorf | | 80,00 |
| 6574 | | | PORTE D ALSACE RUGBY CLUB | | 80,00 |
| 6574 | | | SOCIETE DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE | | 80,00 |

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

9. Divers

- **Site internet**

M. le Maire donne la parole à Mme LINDER qui se connecte au site internet de la commune afin de rappeler son contenu et fait part d'un bilan de fréquentations.

Année 2016 : 2836 visites

Année 2017 : 4211 visites

Mars 2018 : 409 visites

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22h30.

Table des délibérations

Délibération : 9/2018 : Système d'envoi en masse de SMS

Délibération : 10/2018: Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération : 11/2018 : Mise en place d'une ligne de trésorerie

Délibération : 12/2018 : Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 13/2018 : ANNULEE ET REMPLACÉE PAR 16/2018 suite à erreur de saisie

Délibération : 14/2018 : Consultation au vu de la création obligatoire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Délibération : 15/2018 : Désignation d'un adjoint pour signer l'acte de vente de la propriété LIDY

Délibération : 16/2018 : Demande d'achat de terrain(s) communal (aux) en zone Ua par des particuliers